

Bordeaux, le 29 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accès aux soins 2022 : publication de la nouvelle cartographie « zonage médecine libérale » par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

L'ARS Nouvelle-Aquitaine va publier un « zonage médecine libérale » actualisé qui détermine dans chaque département les zones sous-denses, éligibles aux aides à l'installation pour les médecins libéraux. Cette carte est le résultat d'un travail de concertation conduit par l'ARS depuis octobre 2021 au sein des comités départementaux de pilotage constitués des préfetures de département, de représentants de l'Assurance maladie, d'élus du territoire, de représentants des médecins libéraux, du conseil départemental de l'ordre des médecins et du Conseil territorial de santé.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine s'est appuyée sur un nouveau cadrage national ([arrêté ministériel octobre 2021](#)) permettant d'ajuster les politiques publiques à l'échelon régional. Elle a ainsi pu proposer aux partenaires une méthodologie adaptée tenant compte des spécificités de chaque territoire. La phase de concertation a permis d'intégrer, dans le respect du plafond de la population couverte par le zonage fixé par le niveau national, les propositions d'aménagements faites par les élus et les représentants des médecins libéraux (URPS médecins libéraux et Conseil de l'ordre des médecins). L'ARS a souhaité apporter des solutions pérennes à des situations complexes d'accès aux soins, et utiliser toutes les marges de manœuvre dont elle disposait. La Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé médecins libéraux (URPS ML) ont été consultés.

Ce nouveau classement est entré en vigueur fin avril 2022 pour une durée de 3 ans maximum. Le dernier zonage datait de 2018.

I La méthodologie d'identification des zones sous-denses pour l'attribution des aides financières

Ce nouveau zonage a été élaboré en fonction de critères objectifs reflétant l'accès aux soins en médecine générale : nombre de consultations de médecine générale réalisées, structure d'âge de la population, temps d'accès à un médecin généraliste, part de médecins âgés de plus de 60 ans.

► La graduation des aides liées aux zones sous-denses

Les zones sous-denses qui donnent accès aux aides financières sont réparties en 2 catégories :

→ **Les zones d'intervention prioritaires (ZIP), les plus fragiles**, donnent droit aux aides suivantes :

- **Dispositifs conventionnels d'aide à l'installation et au maintien de l'Assurance maladie** : contrat d'aide à l'installation médecin (CAIM), contrat de transition pour les médecins (COTRAM), contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins (COSCOM), contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM) ;
- **Exonération fiscale partielle sur les revenus** issus de la permanence de soins ambulatoire (PDSA) ;
- **Mesures d'aide à l'installation proposées par l'ARS** : contrat d'engagement de service public (CESP), contrats de début d'exercice ;
- **Aides proposées par les collectivités locales, ...**

→ **Les zones d'actions complémentaires (ZAC), moins fragiles mais où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation se détériore**, donnent droit aux aides suivantes :

- **Mesures d'aide à l'installation proposées par l'ARS** : contrat d'engagement de service public (CESP), contrats de début d'exercice ;
- **Aides proposées par les collectivités locales**

À titre exceptionnel, l'ARS Nouvelle-Aquitaine propose, par ailleurs, d'élargir le bénéfice du contrat d'engagement de service public aux étudiants souhaitant réaliser une activité de pédopsychiatrie en établissements de santé sur tout le territoire régional, y compris hors ZIP et ZAC.

| 720 000 habitants supplémentaires en Nouvelle-Aquitaine concernés par ce zonage, dont 46 Quartiers de la Politique de la Ville (QPV)

Entre 2018 et 2022, les seuils de population pour le classement en ZIP et ZAC ont été revus à la hausse pour tenir compte de la diminution de l'offre médicale, et du vieillissement de la population régionale.

Le classement en Zone d'intervention prioritaire (ZIP) concerne plus de 1 million de personnes en Nouvelle-Aquitaine (16,8 % de la population couverte) et le classement en zone d'action complémentaire (ZAC), 2,72 millions de personnes (46 %).

Au total, 3,74 millions de Néo-Aquitains (62,8 %) sur les 5,9 millions que compte la région bénéficient du nouveau zonage, soit 720 000 habitants supplémentaires (+ 12 %) par rapport au précédent zonage de 2018.

Il faut noter aussi l'effort significatif apporté pour améliorer les conditions d'accès aux soins des populations résidant dans les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV). 46 QPV ont été identifiés en zones sous-denses dans le nouveau zonage.

Ce zonage est cohérent avec le programme « Petites villes de demain » lancé le 1^{er} octobre 2020 par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, puisque sur **198 communes labélisées « petites villes de demain (PVD)** de Nouvelle-Aquitaine **195 disposeront des aides à l'installation** (83 sont classées en ZIP et 112 en ZAC).

| Installation et maintien des médecins libéraux : quels sont les leviers incitatifs ?

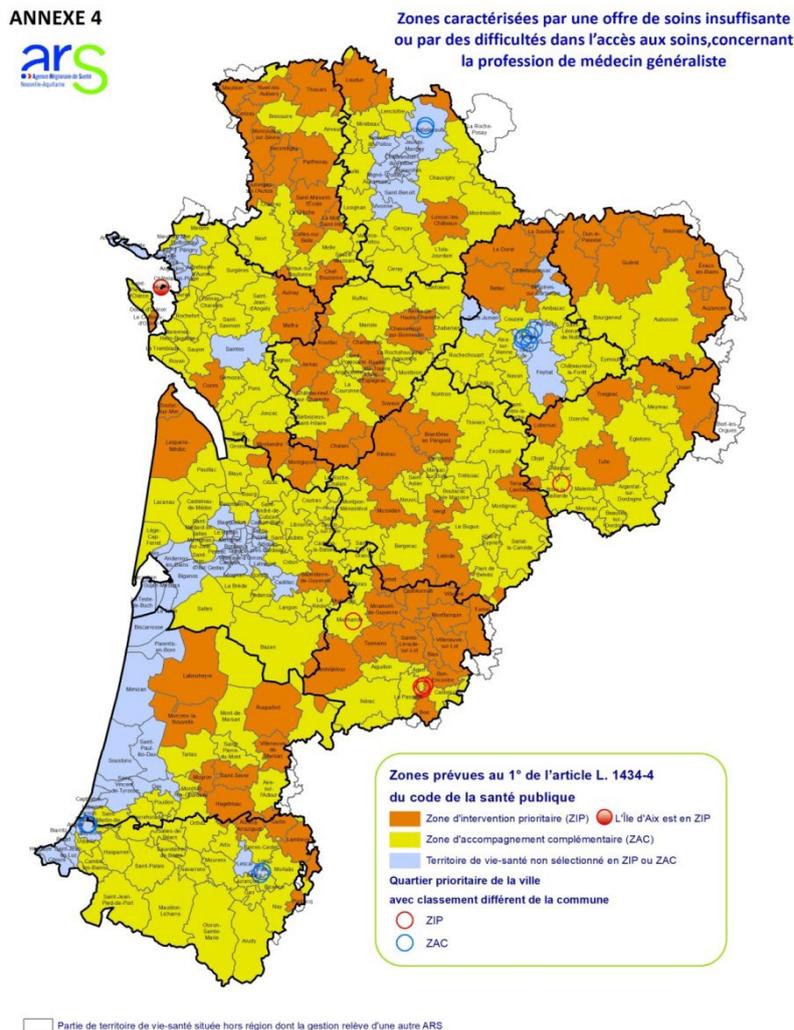
Les déterminants à l'installation des médecins ne se résument pas uniquement à des aides financières, mais sont liés également au cadre de vie, aux conditions d'exercice, au travail en réseau

avec d'autres professionnels de santé, à l'équilibre vie privée / vie professionnelle (cf Enquête sur les déterminants à l'installation – Conseil national de l'ordre des médecins – 2019).

Toutefois, les aides à l'installation peuvent conforter des projets d'installation et renforcer l'attractivité des territoires fragiles.

Le zonage participe des différentes actions qui visent à renforcer la présence médicale dans les zones sous-denses : le développement de la télésanté, l'exercice coordonné (Maisons de santé pluridisciplinaire, Communautés professionnelles territoriales de santé) ou les consultations avancées .

| Carte zonage médecine libérale 2022 en Nouvelle-Aquitaine



Sources : application de l'Arrêté national du 1er octobre 2021 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L.1434-4 du code de la santé publique
Découpages : communes au 01/01/2022 - Territoires de vie-santé définis en 2018
Réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine - DDPSP - Pôle études et statistiques - 28/03/2022

| Zoom sur la nouvelle cartographie « zonage médecine libérale » en Gironde : une situation contrastée

Du point de vue de l'installation de nouveaux médecins, **Bordeaux Métropole et la majeure partie du Bassin d'Arcachon** bénéficient, dans l'ensemble, d'une **attractivité satisfaisante**.

En revanche, certains territoires Girondins présentent une situation plus fragile. Ils sont à la fois confrontés à un déficit d'attractivité lié à un nombre d'installations plus faibles et à un âge moyen des praticiens plus élevé.

- **Des acteurs mobilisés**

Pour y faire face, les acteurs de terrain saisissent les opportunités proposées par les pouvoirs publics pour permettre le maintien, dans les meilleures conditions, des praticiens déjà installés et mieux répondre aux aspirations des jeunes médecins.

Ainsi, **le rythme de création des Maisons de Santé Pluri-professionnelles et des Communautés Professionnelles Territoriales de santé est soutenu**, malgré la crise COVID-19 :

- 22 MSP en Gironde
- 12 territoires concernés par une CPTS

- **La spécificité de l'activité saisonnière**

La zone littorale de la Gironde voit son besoin de soins fluctuer fortement en volume et en nature en raison de **l'afflux touristique saisonnier**. **L'offre de soins est donc fortement impactée** pendant ces périodes, en particulier les communes du Médoc et du Bassin d'Arcachon, situées à proximité de la bande littorale.

- **La concertation et l'évolution du zonage**

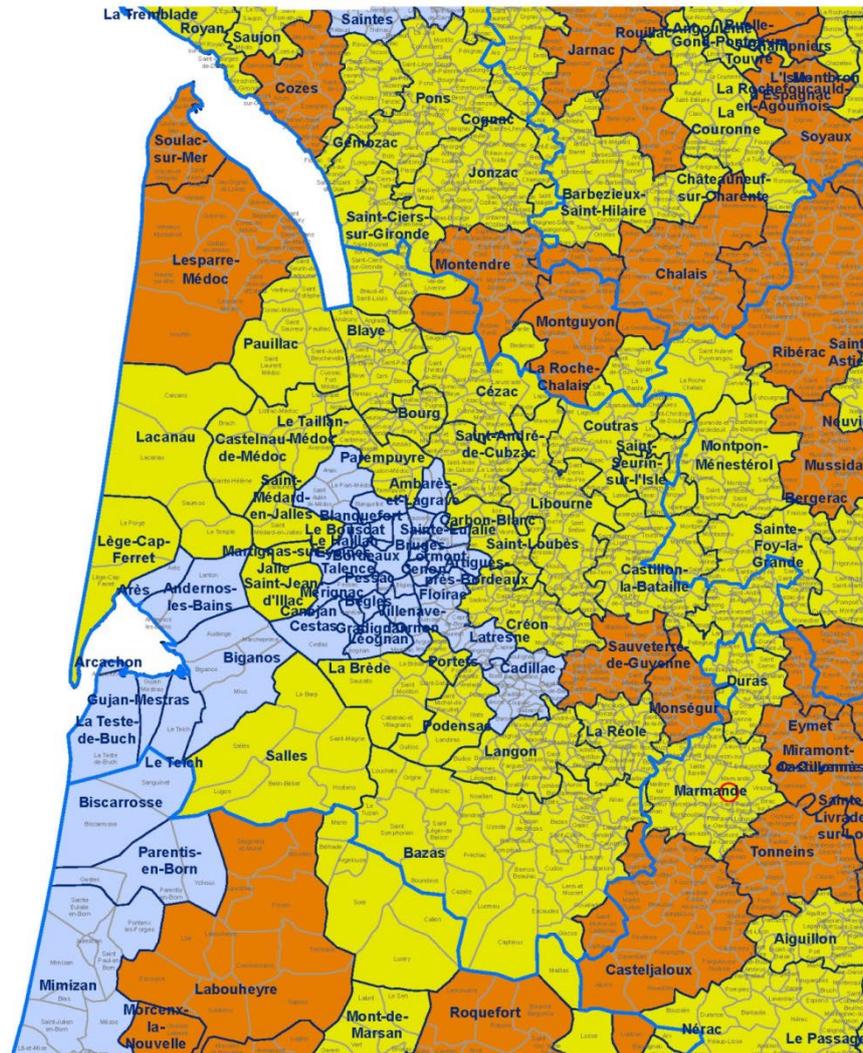
Il a été unanimement souligné la nécessité de classer en ZIP les territoires qui en plus d'être confrontés aux problématiques d'attractivité et de cessations d'activités liées à l'âge des praticiens, n'ont pas de projets d'exercice coordonné sous forme de MSP et/ou de CPTS.

Ainsi, au regard de ces critères les territoires de vie santé (TVS) de Lesparre et Soulac notamment, ont été proposés en ZIP.

Ces territoires sont par ailleurs très soumis aux fluctuations saisonnières liées au tourisme ou aux travailleurs saisonniers, et plus isolés en raison de leur situation géographique, au Nord de la Presqu'île du Médoc.

| Carte zonage médecine libérale 2022 en Gironde

GIRONDE



Partie de territoire de vie-santé située hors région dont la gestion relève d'une autre ARS

QPV classé de façon isolée

ZIP ZAC

Sources : application de l'Arrêté DGARS mars 2022

Découpages : communes au 01/01/2022 - Territoires de vie-santé définis en 2018

Réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine - DDPSP - Pôle études et statistiques - 29/03/2022

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr